

# La Feuille



de CONDÉ-SAINTE-LIBIAIRE Janvier 2024 N° 126



## Le mot du maire

Le Maire et toute l'équipe municipale vous souhaitent une belle année 2024, pleine de projets, d'amour et de joies.

Nous vous convions à la cérémonie des vœux du maire le samedi 20 janvier à 16h, où nous aurons le plaisir d'échanger autour d'un verre.

Pour ce début 2024, nous vous annonçons la mise en ligne imminente de notre nouveau site internet. Nous remercions chaleureusement, à cette occasion, M. Trézin, qui avait conçu et géré bénévolement l'ancien site.

Parmi les nombreux projets qui verront le jour en 2024 : la remise en état de la salle Pompidou, peinture, éclairage, rénovation du parquet. Cette salle est à la fois le lieu de toutes nos manifestations, mais aussi une source de recette pour la commune lorsqu'elle est louée par des particuliers.

Nous accueillons en ce début d'année, notre nouvelle bibliothécaire. Les horaires d'ouverture ont changé, les travaux vont être rapidement exécutés pour retrouver notre local habituel.

**2024 sera une année dynamique et conviviale !!**

**Votre maire  
Fabrice Marcilly**

## Les services techniques de la commune

On a tendance à voir tout ce qu'ils ne font pas au lieu de se rendre compte de tout ce qu'ils font !

On pourrait, ne pas tondre la pelouse pour éviter le ronronnement de la machine, ne pas souffler les feuilles pour ne pas déranger la sieste, ne pas arroser les fleurs pour ne pas gêner la circulation...on pourrait, mais il y aurait des mécontents.

Stéphane et Samuel travaillent pour notre environnement, notre confort et notre cadre de vie. A eux deux (avec l'aide de Rudy qui est apprenti) ils font un travail énorme sur notre commune. C'est un travail difficile, important et efficace.

Et ce n'est pas parce qu'ils sont employés par la commune que les habitants sont autorisés à les malmener. Ils ne le méritent pas et si quelque chose ne va pas c'est auprès de la mairie qu'il faut se plaindre, avec une note écrite et signée de son nom !!

Nos hommes et nos femmes qui travaillent pour la commune ont droit au respect et à l'amabilité qu'ils ne manquent pas, eux, de vous témoigner !





## LE RECENSEMENT, POURQUOI ?

Réalisé par l'INSEE et les communes, **du 18 JANVIER 2024 AU 17 FEVRIER 2024**, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de **ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.** Au **niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires** (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.).

## LE RECENSEMENT : PAR QUI ?

Vous avez été prévenus du passage de l'agent recenseur par une lettre d'information déposée dans votre boîte aux lettres pendant la semaine du 8 janvier 2024, par l'agent recenseur lui-même. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

**Les agents recenseurs de la collectivité sont au nombre de 3 :**  
**Dominique L. – Catherine. R – Ruth A-P.**

**Merci de leur réserver un accueil agréable**

## LE RECENSEMENT : COMMENT ?

La réponse aux questionnaires du recensement est déclarative MAIS OBLIGATOIRE.

Répondre par **internet est la manière la plus simple et rapide** de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra :  
une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement ;  
autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence, l'activité professionnelle.  
Il conviendra avec vous d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Si vous le souhaitez, il peut vous aider à les compléter. Vous pouvez aussi les renvoyer directement à la mairie.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la coordonnatrice communale du recensement :  
Adeline Cadiou au 01.60.04.92.32

La société TALIO VIDANGE interviendra pour travaux pour réalisation de curage du réseau eaux usées, rue Victor Hugo, rue de la Mairie, antennes des cours communes, rue de Couilly, chemin des Croix, rue Casimir Perier, du 22 au 26 janvier 2024 puis du 5 au 10 février 2024.

Ne pas stationner au droit des tampons.  
Merci de votre compréhension.





# NOËL à Condé-Sainte-Libiaire



Les festivités de Noël ont commencé le 2 décembre avec le spectacle pour les enfants. Ils ont dansé et chanté avant un grand goûter bien mérité.

Puis le 10 décembre, s'est tenu notre marché de Noël : de nombreux exposants, des chansons, à manger et à boire (avec modération), il y en avait pour tout le monde.

La note Condéenne nous a offert un très bon concert à l'église..



## Les 15 ans de l'association Escapades



Une cinquantaine de membres se sont retrouvés vêtus de couleurs chaudes pour un moment de convivialité autour d'un repas puis d'une ambiance musicale ; chansons, karaoké, un peu de danse...et quelques photos souvenirs.

Depuis 2008 Escapades a organisé les dimanches : 90 randonnées / balades, 45 sorties culturelles, 22 rendez-vous festifs, 16 week-ends...

Toujours sous le soleil et avec bonne humeur.

Votre contact à Condé : 06.29.30.27.88

Et plus d'infos et sur le site de l'association : <https://escapades-ca-marche-94.websself.net/>

# AGENDA



**Samedi 20 janvier 16 h** : les vœux du maire,  
Espace G. Pompidou

**Mardi 30 janvier : galette des rois au château pour nos séniors.**

Dépêchez-vous de vous inscrire, si vous avez plus de 68 ans et que vous n'avez pas reçu d'invitation : contactez la mairie au 01 60 04 31 94

**Ouvertures de la mairie :**

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30  
et le mercredi de 14 h à 17 h

Tél : 01 60 04 31 94

[contact.conde@csl77450.fr](mailto:contact.conde@csl77450.fr)

Site : [www.csl77450.fr](http://www.csl77450.fr)

Ville de  
Conde Sainte Libiaire

En cas d'urgence :

06 27 83 45 33

Suivez-nous sur ILLIWAP



Directeur de la publication :

Fabrice Marcilly,

Rédaction : N. Aretz, C. Fernandez, S.

Sommier, J.-M. Fromont, P. Paquet.

**Dimanche 28 avril**

**SUR LES CHAPEAU DE ROUES !!!**

**« La course à pied déjantée »**

Réservée...à toute la famille, vous parcourrez environ 3 km  
parsemés d'obstacles divers (structures gonflables, en bois...)  
Pour finir en fête au château de Condé !

Attention : le port du chapeau est fortement recommandé !!

Plus d'info dans notre prochaine Feuille et sur facebook

Dates à venir :

25 mai : journée citoyenne et du nettoyage

21 juin : fête de la musique

29 juin : fête communale

5, 12 et 19 juillet : les flâneries estivales



## A propos de tri !!

Vous avez sans doute entendu, que **le tri à la source des biodéchets est obligatoire** depuis le 01.01.2024.

Qu'en est-il sur notre territoire?

Le législateur indique qu'à cette date, tous les habitants doivent disposer d'une solution mise en place par la Collectivité pour le tri à la source de leurs déchets alimentaires.

Chez nous, c'est COVALTRI qui en a la compétence, syndicat communautaire qui regroupe 112 communes et 145 000 habitants.

La possibilité est donnée aux habitants du territoire d'acquérir des composteurs individuels.

À Condé, nous avons décidé de les offrir aux habitants qui en ont fait la demande.

Nous avons effectué cette commande en juin dernier, nous attendons la livraison (annoncée fin décembre, délais de fabrication allongés en raison de la demande nationale).

Tous les particuliers ne pourront pas faire du compost. Plusieurs possibilités de collectes vont être étudiées courant 2024 pour répondre à cette obligation.

Il y a toutefois actuellement un problème majeur, c'est l'absence de centre de traitement de ces déchets sur notre territoire, aucun établissement n'a reçu l'agrément du Préfet à ce jour...

Le composteur, pour les habitants qui peuvent l'installer, est une première solution, dès que nous aurons la livraison.

Le tri à la source des biodéchets, c'est une diminution des ordures ménagères résiduelles de l'ordre de 30%.

Les composteurs ne seront disponibles qu'au premier trimestre 2024 !